



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 07 janvier 2010 - 14H00

Approuvé au Conseil d'administration du
28 janvier 2010

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 07 janvier 2010 à 14h00 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Absent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Procuration à M. Denechère
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. DRONNE		Absent
M OLIVIER Pierre-YVES		Absent
M. MARTINET Sylvain suppléant de BENOITON François		Présent
M. LELIAS Marie-Loup Titulaire		Présente
M. DENGOUÉ Steve Titulaire		Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Absente
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Absent
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Absent
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Absent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Procuration à M. Boujon
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Absente
Total membres statutaires : 30	19 membres présents, 2 procurations, 9 membres absents	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri PAPA VOINE - Secrétaire Général

Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse prospective

M. Jean-Louis FERRIER – Vice-président au CS

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Prime d'excellence scientifique.....	4
2. Procédure de recrutement des enseignants du second degré	5
3. Question diverse : OM permanent du président	5

M. MARTINA ouvre la séance à 14H00. Il présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010 aux membres du conseil d'administration.

1. Prime d'excellence scientifique

M. MARTINA explique que le ministère demande une remontée des informations concernant les bénéficiaires de la prime d'excellence scientifique pour le 08 janvier 2010. Il rappelle que les attributions individuelles sont fixées par le président de l'établissement, après avis du conseil scientifique (Article 3 du décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009) d'après des critères déterminés par le conseil d'administration. Pour cette année encore, l'agence nationale d'évaluation évalue les dossiers. A partir de l'année prochaine, le conseil d'administration devra statuer sur l'opportunité de son intervention ou d'une autre. Il décrit l'ensemble des étapes du processus, de l'évaluation à l'attribution, les recommandations du ministère et les contraintes réglementaires.

M. MARTINA présente la procédure d'attribution de la prime d'excellence scientifique proposée par le conseil scientifique du 14 décembre 2009. Il explique que cette procédure caractérise très bien la politique souhaitée de valorisation de la recherche. L'attribution des primes doit évidemment se faire sous la condition d'une contrainte budgétaire. M. MARTINA propose une augmentation de 20 000 € pour l'ensemble de l'enveloppe des primes.

M. CHRISTOFOL estime que, contrairement aux autres primes basées sur une fonction effective, la prime d'excellence scientifique tend à séparer les chercheurs en deux groupes : ceux dont la recherche vaut une prime et les 90 % non-éligibles.

M. MARTINA explique qu'il s'agit d'une mesure transitoire et que l'université devra réfléchir à l'ensemble de sa politique de primes. Ce processus est certes temporaire mais il a déjà l'avantage d'être plus transparent.

M. TAILLEFAIT s'interroge sur le calendrier relatif à la demande de candidature et sur les règles de cumul de cette prime.

M. FERRIER explique que la campagne a débuté en mai. M. PAPA VOINE explique que, normalement, les mêmes règles de cumul qu'auparavant s'appliquent mais qu'une vérification s'impose puisque ces règles ne sont pas clairement définies. Les cumuls qui n'étaient pas possibles avec la PEDR ne le sont toujours pas.

M. NICOLAS souhaiterait proposer un taux indépendamment du grade équivalent à un taux moyen et un 2^{ème} taux qui serait intermédiaire. Il aimerait que ce changement s'opère dès cette année. Il estime que cette première décision du CA relative aux primes doit être symbolique.

Mme LERAY RICHOMME trouve gênant de diminuer les primes de certains chercheurs. Mme REY estime que deux choix sont possibles : soit on décide de grader des taux élevés pour certains, soit on décide d'avoir une enveloppe qui permette de toucher plus de monde. Elle estime important d'avoir deux taux indépendants du grade.

M. FOURCADE considère qu'il apparaît souhaitable, dans la mesure où il s'agit d'une prime d'excellence scientifique, qu'elle soit déconnectée de la hiérarchie ou du grade. Néanmoins, compte tenu du vocable d'excellence, il faudrait éviter le saupoudrage. Il s'interroge sur l'utilisation du deuxième taux.

M. NICOLAS préconiserait que la prime au taux plein soit versée aux candidats classés A et que ceux classés B bénéficient du taux intermédiaire. Il estime que la situation actuelle est loin du saupoudrage puisque cette prime concerne moins de 10% des enseignants-chercheurs de l'université.

M. DENECHERE signale que ce choix du CA modifierait considérablement l'avis du CS. Cette situation n'est pas neutre.

M. MARTINA résume les interventions de chacun et met aux voix cette proposition pour 2010 :

- 1- Le conseil d'administration décide d'appliquer le barème de 10 000 euros/an pour le membre senior en délégation auprès de l'IUF.
- 2- Le conseil d'administration décide du barème suivant :
 - Taux 1 : 5 000 € (MCF + PR) : pour les candidats dont l'avis global est A
 - Taux 2 : 3 500 € (MCF + PR) : pour les candidats classés B et retenus par le classement établi au point 4.
- 3- Le conseil d'administration décide de :
 - retenir tous les candidats dont l'avis global est A
 - ne pas retenir les candidats dont l'avis global est C.
- 4- Pour les candidats dont l'avis global contient un B, le conseil d'administration décide de classer, par priorité décroissante, les candidats présentant pour les quatre activités sus-mentionnées (dans un ordre indifférencié des lettres) :
 1. - 3A, 1B
 2. - 3A, 1C
 3. - 2A, 2B
 4. - 2A, 1B, 1C
 5. - 2A, 2C (s'il s'agit d'un MCF)
 6. - 1A, 3B
 7. - 2A, 2C (s'il s'agit d'un PR)
- 5- Le conseil d'administration décide que l'enveloppe globale disponible pour la Prime d'Excellence Scientifique, pour la campagne 2010, est fixée à 88 000 €, soit 68 000€ correspondants aux 14 bénéficiaires sortants et à une augmentation de 20 000 €.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 19 voix pour et deux abstentions.

2. Procédure de recrutement des enseignants du second degré

M. MARTINA présente la procédure de recrutement des enseignants du second degré. Une faute de frappe est corrigée en séance.

M. CLEDY souligne que l'IUT applique les règles de l'université en la matière contrairement à d'autres IUT.

La procédure de recrutement des enseignants du second degré est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3. Question diverse : OM permanent du président

La demande d'ordre de mission permanent du président est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 15H30.

Le Président
de l'Université d'ANGERS,
Daniel MARTINA



Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,
Henri-Marc PAPA VOINE

